

Bulletin d'informations – Avril 2023

UN PRINTEMPS RICHE EN PROJETS !

SNP Dentaires

La mise en place des **Soins Non Programmés (SNP) dentaires** constitue de l'un de nos objectifs. Le Dr LENFANT est en charge de ce groupe de travail. L'organisation a été pensée par et pour les professionnels, à destination des habitants de Caluire. **Une période test est en cours avec quelques pharmaciens avant d'être étendue à tous les adhérents.** Nous vous informerons avec plus de détails au cours des semaines à venir.

Santé mentale

Le groupe avance avec des liens forts qui se sont tissés avec les acteurs du CH du Vinatier. Les premiers groupes d'habiletés sociales devraient voir le jour dans les prochains mois.

Semaine de la santé

Du 28 mars au 7 avril,

Les élèves, de 5^{ème} des collèges Lassagne et Senard ont bénéficié de l'intervention de sages-femmes, IDEL, kinésithérapeutes, psychologues, orthophonistes et diététiciennes de notre CPTS sur les thèmes de la **santé sexuelle, la nutrition, activités physiques et relations.**



Site internet - adhésions

Adhérer directement depuis notre site :

- **Déjà adhérents** : vous avez dû recevoir un mail vous invitant à réinitialiser votre mot de passe, puis à renouveler votre adhésion.
- **Non adhérent 2022 et nouveau adhérent** : cliquez sur **devenir adhérent** !

La mise en place de l'espace adhérents, des ressources documentaires et des accès aux différents groupes de travail va se faire progressivement.

Rendez-vous sur :

www.cpts-caluire.fr

Mars bleu

Une campagne d'information a été lancée dans les officines, dans le journal municipal « Rythme » et sur les panneaux lumineux de la ville pour inciter les habitants à se faire dépister. Ils peuvent en parler à leur médecin ou à leur pharmacien habituel qui sont mobilisés pour donner des explications et leur délivrer gratuitement les kits de dépistages.



Accès au médecin traitant

Thématique récurrente pour toutes les CPTS de France, mais traitée de diverses façons pour apporter des solutions. Pour réduire le nombre d'habitants de Caluire sans médecin traitant, nous avons signé une convention avec la CPAM pour avoir accès à leurs informations territoriales et ainsi proposer aux personnes concernées comme aux médecins (avec leur accord) de se rapprocher pour valider le statut de médecin traitant.

Téléconsultation Télé-expertise



Webinaires les 25 et 28 avril entre 12 et 14h avec le service numérique en santé de la CPAM du Rhône.

Vous avez dit CPTS ? (3)

La CPTS a contractualisé pour 5 ans avec la CPAM et l'ARS sous la forme d'un Accord Conventionnel Interprofessionnel. Ce contrat est actualisé chaque année au mois de décembre pour notre CPTS sous forme d'avenant signé par les 3 parties (CPTS/CPAM/ARS). Les négociations s'ouvrent au mois de novembre après un bilan des objectifs atteints ou non sur l'année écoulée. La CPTS Caluire est dans sa 2^{ème} année d'exercice.